

Association pour la Musique d'André Amellér

*82, rue du 22 septembre
92400 Courbevoie*

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 11 juillet 1998 au siège de l'Association de 10 heures à 12 heures.

Le président Bernard Dupaquier ouvre la session en rendant hommage à l'action de Jacqueline Amellér et du Secrétaire Général pour l'Association. L'Association représente l'espoir de promotion et de défense de la musique d'André Amellér.

Le président se félicite du site Internet qu'il a eu l'occasion de visiter et qui permet de consulter le catalogue depuis le monde entier. Ce site donne également les dernières nouvelles de l'Association.

Le travail de reprise d'enregistrements anciens sur CD a permis la gravure de 4 CD différents qui sont diffusés pour faire connaître la diversité des œuvres d'André Amellér.

Le catalogue des œuvres est toujours distribué lors de contacts personnels avec des musiciens, des enseignants, etc.

Le 1^{er} décembre 1997, le président et Jacqueline Amellér ont adressé une lettre à Monsieur le député maire de Dijon Robert Poujade pour lui demander de donner le nom d'André Amellér à l'auditorium dont s'équipe la ville. Un courrier du 15 décembre a indiqué que la ville ne souhaitait pas donner de nom à cet auditorium. Monsieur Robert Poujade a confirmé dans ce même courrier qu'une rue porterait le nom du compositeur. A cette occasion, l'Association pourrait envisager d'associer l'inauguration à une manifestation ou à un concert. Ceci en sachant qu'un concert représente un budget conséquent (de 80 000 à 100 000 Francs minimum) et donc un effort financier important.

Madame Blanche Leduc propose un contact avec la fondation de la SACEM. Monsieur Olivier Bernard peut aider à la constitution d'un dossier de projet pour un concert à Dijon. Monsieur Daniel Stirn indique qu'un thème pourrait être associé à ce concert. Par exemple : "les connus au service des inconnus" ainsi que lui-même l'avait autrefois organisé lors de manifestations au succès certain à Cannes. L'idée d'associer Jean-Philippe Rameau, autre compositeur dijonnais, à ce concert permettrait peut être de vendre l'idée d'une émission aux chaînes de télévision : France 3, Arte, etc. Monsieur Daniel Stirn propose pour cette manifestation l'intitulé suivant : "Concert de prestige de grands compositeurs dijonnais". Des organisations locales pourraient aider financièrement l'organisation d'une telle manifestation : les Chevaliers du Tastevin, des entreprises de la région (Philips, etc.), l'association "Les Bourguignons salés" dont André Amellér était membre, etc. Le département Information - Communication de l'Institut Universitaire de Technologie de Dijon pourrait aider à l'organisation logistique en fournissant des étudiants stagiaires chargés de cette organisation (Département Information - Communication, I.U.T. de Dijon, Boulevard Dr. Petitjean, BP 510, 21014 Dijon cedex). La date pourrait être retenue en 2000 pour le dixième anniversaire de la mort du compositeur.

Le rapport moral est présenté par le Secrétaire Général.

Le 2 avril 1998 au Tryptique, un concert a vu l'interprétation d'Uranie pour flûte et piano interprété excellemment par Jeanne Lecuyer (flûte) et Pascal Mantin (piano).

Quelques œuvres ont été également jouées en France et à l'étranger (Belgique, Finlande, Suisse).

Le congrès national de la C.M.F a eu lieu à Dijon du 30 avril au 3 mai 1998. A cette occasion, deux articles parus dans la presse locale ont rappelé le rôle d'André Amellér dans la C.M.F. L'un de ces articles annonce qu'une rue de Dijon, probablement dans le quartier Clémenceau portera le nom du compositeur.

Les œuvres enregistrées sur CD sont maintenant diffusées. Les CD numéros I et II ont fait l'objet d'un renouvellement d'autorisation auprès de la SACEM. Le CD numéro III a fait l'objet d'une demande. Le prix de

vente a été modifié par les membres de l'Association : chaque CD est vendu 50 Francs pour les membres de l'Association à jour de leur cotisation, à 65 Francs pour les non-membres. A ce prix doivent être ajoutés les frais de port.

Le site Internet a eu 1 an en juin 1998. La présentation générale a été modifiée (image de fond, couleurs). Le site est régulièrement visité, des statistiques sur huit mois et demi montrent 440 visiteurs. Le rythme actuel est d'environ 2 visites par jour. Les visiteurs viennent dans l'ordre d'importance de France, d'Amérique du Nord (USA, Canada), d'Europe et du reste du monde. Le Secrétaire Général propose de diffuser sur le site des textes qui pourraient être écrits par les différents membres actifs. Pour les CD, le site est un bon moyen de les faire connaître, par contre pour le paiement, une difficulté se pose pour une Association souhaitant ainsi vendre dans le monde entier. Le problème est à l'étude.

La situation financière montre un solde positif de 17 951,10 Francs avec un montant de recettes de 21 453,60 Francs et un montant de dépenses de 3 502,50 Francs.

Par courrier, Monsieur Claude Pascal fait part de son souhait de ne plus faire partie du Comité d'Honneur de l'Association. L'ensemble des membres de l'Assemblée regrette cette décision.

Il est proposé que la diffusion des CD soit annoncée dans les publications comme La Lettre du Musicien, Le Journal de la CMF, etc. Un bon de commande présentant les CD édités sera envoyé avec le compte-rendu de cette Assemblée.

Jacqueline Amellér fait part de sa réflexion actuelle sur la conservation des originaux des œuvres qui sont pour partie au siège de l'Association, pour partie chez le Secrétaire Général. Deux solutions se présentent : un dépôt à la Bibliothèque Nationale de France ou un dépôt à la Bibliothèque Gustav Mahler. Dans les deux cas, il faut étudier la facilité qu'auront les musiciens à consulter ces originaux.

L'Assemblée décide d'augmenter la cotisation pour l'année 1999 et de porter son montant à 150 Francs pour les membres actifs. Cette augmentation est justifiée par l'ambitieux projet d'une manifestation à Dijon.

La séance est levée à 12 heures.

Vu, le Secrétaire Général
Jean-Hervé Amellér

Appel de cotisation pour l'année 1998

(pour les membres n'ayant pas encore réglé leur cotisation pour l'année 1998)

Les cotisations pour l'année 1998 sont les suivantes :

Membre actif	130 F
Membre bienfaiteur	libre

Le règlement peut se faire par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
Association pour la Musique d'André Amellér.